



Plus-values immobilières : promesse de campagne (enfin) bientôt réalisée !

Le 17 juin 2013

Après les dures annonces de Cécile Duflot sur le secteur du logement, François Hollande aurait-il voulu rassurer le secteur en exonérant d'impôt les plus-values immobilières au bout de 22 ans de détention ?

Sans conteste, cette annonce est une bonne nouvelle.

En portant de 15 à 30 ans la durée de détention au terme de laquelle les plus-values étaient exonérées, le Gouvernement précédent avait bloqué le marché. En l'absence de tout régime incitatif à l'investissement locatif dans l'ancien et à raison de l'effondrement des transactions sur les résidences secondaires, cela ne pouvait plus durer.

Souhaitons que cette fois soit la bonne. Rappelons que François Hollande avait déjà annoncé cette mesure d'allègement de la fiscalité, promesse de campagne, au lendemain de son élection. Rappelons aussi, qu'au lieu de cela, c'est sur une surtaxe pour les plus-values supérieures à 50 000 € qui a finalement été adoptée dans la loi de Finances pour 2013 !

Par contre, le Chef de l'Etat souhaite réattaquer la rétention des terrains à bâtir en supprimant tout système d'abattement. Attention, il ne faut pas stigmatiser sur ce point et créer un régime particulier : dans un environnement d'instabilité fiscale, les propriétaires préféreront toujours conserver leurs biens en attendant une nouvelle réforme plus favorable.

A cet égard, la FNAIM soutient une application anticipée de l'allègement des plus-values immobilières à tous les biens immobiliers dès le 1er septembre 2013, et sans attendre la programmation de l'abattement exceptionnel pour 2014 également promu par le Chef de l'Etat.

A propos de la FNAIM

Première organisation syndicale des professionnels de l'immobilier en France, la Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs 13 métiers, depuis 1946. Elle fédère aujourd'hui 12 000 entreprises qui servent les intérêts du consommateur dans le respect d'un Code d'Éthique et de Déontologie. Force de proposition reconnue et écoutée sur les enjeux de la politique du logement en France, la FNAIM est régulièrement consultée par les pouvoirs publics. Possédant à la fois une expérience professionnelle, juridique et économique, elle participe activement à l'élaboration de textes législatifs et réglementaires. Son maillage national, organisé autour de Chambres Départementales et Régionales, lui permet également de s'inscrire au cœur de l'action sur le terrain, en différenciant les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services qu'ils offrent aux particuliers.



Retrouvez toute notre actualité sur www.fnaim.fr et sur l'appli mobile disponible sur Apple Store, Android

